005-200052801-20180404-2018007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018
Délibération n° : 2018.007
Page 1 sur 2

Objet : Affectation du résultat

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la mairie de Villard Saint Pancrace le 4 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Francine DAERDEN

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Gérard FROMM	Présent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Pouvoir Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

***

Vu

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2017.

CONSIDERANT :

Le compte administratif mis en annexe ;

Que le compte administratif présente les résultats suivants : un excédent de fonctionnement de 36 459,22 euros et un excédent d'investissement de 419 562,18 euros et un solde de reste à réaliser de 0 euros ;

Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Passage des Ecoles - 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

005-200052801-20180404-2018007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018
Délibération n° : 2018.007
Page 2 sur 2

Objet : Affectation du résultat

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			8		
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le résultat à reporter au budget 2018 soit :

- Au chapitre 001 en recettes d'investissement de 419 562,18 euros.
- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement de 36 459,22 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

PETR Brianconnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *

Le Président,
Pierre LEROY